

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le dix sept du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

21 SEPT.  
2021

Déposée en  
Préfecture le

21 SEPT.  
2021

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

#### Avait donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

#### Etaient excusé(e)s

Sécolène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **AIDE FINANCIÈRE À HAUTE-SAVOIE HABITAT POUR 3 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "L'ASTORIA"**

Rue Général Ferrié à Annecy, Haute-Savoie Habitat s'est porté acquéreur de 3 logements en vente en état futur d'achèvement dans une opération d'ensemble comprenant 11 logements. Ces logements locatifs aidés (1 PLAI, 1 PLUS et 1 PLS) seront composés de 1 T1 et 2 T2. Chacun bénéficiera d'un balcon et d'une place de stationnement.

Par délibération du 28 juin 2021, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 7.723 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (20 juillet 2020),

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à Haute-Savoie Habitat une aide financière de 8.086 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLAI, soit 4.273 €,

- 70 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLUS, soit 2.341 €,
- 30 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLS, soit 1.472 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 4.043 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 4.043 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.